

Mise en œuvre d'un contrat de liquidité

Paris, le 18 mai 2009

Par contrat réputé entré en vigueur le au 16 avril 2009 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la société Meilleurtaux a confié au prestataire de services d'investissement « Natixis Securities » la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de l'AMAFI approuvée par l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers du 1^{er} octobre 2008.

Les moyens affectés au compte de liquidité pour la mise en œuvre de ce contrat s'élèvent à 150.000 euros.

Ce contrat de liquidité s'inscrit dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale des actionnaires de la société du 15 avril 2009.

**Meilleurtaux.com est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris - Code ISIN : FR
0010187096 - Mnemo : MEX**

A propos de la société Meilleurtaux – www.meilleurtaux.com

Depuis sa création en 1999, Meilleurtaux conseille les particuliers à la recherche d'un crédit, notamment immobilier, et les met en relation avec les établissements bancaires et les compagnies d'assurance susceptibles de leur accorder la meilleure solution de financement (taux du crédit, assurance de prêt, etc.), compte tenu de leur profil et de leur projet. Le particulier peut avoir recours aux services Meilleurtaux.com à partir du site Internet www.meilleurtaux.com, via les plates-formes téléphoniques ou auprès des 130 agences implantées partout en France

Contacts

Meilleurtaux.com
Christian Camus

ACTIFIN Communication financière
Stéphane Ruiz - Jean-Yves Barbara
sruiz@actifin.fr - jybarbara@actifin.fr